


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 20 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	6

N° 2022-048

Demande de subvention au Département au titre du Plan air énergie climat

L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze juin deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, A.L. FALQUERO, G. SORBA, C. MARTIN, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. PETIT représenté par J. GERARD, S. BOULINGUEZ représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. RIBES représenté par S. BOURAS, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU, C. BARRIERE, S. ROCHEZ représentée par J. PRUNARET.

Absent : G. BESSE

M.L. VOLAND a été élue secrétaire.

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Le « Plan air énergie climat » est une démarche que le Département des Bouches du Rhône a engagée en 2010 pour diminuer les émissions des gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques et pour lutter contre la pollution de l'air.

Ce dispositif permet de financer à des taux allant jusqu'à 70% des projets répondant à ces objectifs.

Considérant la nécessité de participer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables, au service de l'air et du climat.

1. Groupe scolaire

Installation de dispositifs photovoltaïques sur 3 toitures, et d'une ombrière dans la cour d'école les Santolines.

L'énergie sera utilisée en autoconsommation (sauf modification de la réglementation sur le financement de l'énergie photovoltaïque).

Cout prévisionnel 132.013,54 €HT

Plan de financement

Département	60%	79.208,12 €
Métropole	10%	13.201,35 €
Auto financement	30%	39.604,07 €

Planning prévisionnel

Eté 2023

2. Parking de la crèche

Installation d'un dispositif photovoltaïque. Il s'agira d'abord d'un dispositif de taille modeste (5 places de parking) afin de voir l'effet visuel sur les espaces urbains.

L'énergie sera utilisée en autoconsommation (sauf modification de la réglementation sur le financement de l'énergie photovoltaïque).

Cout prévisionnel 21.262,50 €HT

Plan de financement

Département	60%	12.757,50 €
Métropole	10%	2.126,25 €
Auto financement	30%	6.378,75 €

Planning prévisionnel

1^{er} trimestre 2023

3. Bornes de recharge de véhicules électriques

En prévision de l'acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux, il est nécessaire d'installer des bornes de recharge.

Cout prévisionnel 12.458,50 €HT

Plan de financement

Département	60%	7.475,10
Métropole	10%	1.245,85 €
Auto financement	30%	3.737,55 €

Planning prévisionnel

Fin 2022 / Début 2023

4. Achat de Véhicules électriques pour les services techniques

La Commune souhaite réaliser l'acquisition de 2 véhicules 100 % électriques qui remplaceront 2 véhicules vieillissants.

Cout prévisionnel 78.384,33 €HT

Plan de financement

Département	70%	54.869,03 €
Métropole	0%	0 €
Auto financement	30%	23.515,30 €

Planning prévisionnel

Fin 2022 / Début 2023

5. Eclairage public et sportif

La Municipalité poursuit son programme de rénovation de l'Eclairage public et sportif (stade, boulodrome et tennis) en Led, permettant à la fois de favoriser la transition énergétique du village et réduire sa facture d'énergie.

Cout prévisionnel 193.965,47 €HT

Plan de financement

Département	60%	116.379,28
Métropole	10%	19.396,55 €
Auto financement	30%	58.189,64 €

Planning prévisionnel

Installation dans la cour des Santolines
Installation en toitures
Borne IRVE

Fin 2022
Premier trimestre 2023
fin 2022

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Plan Air Energie Climat Territorial » 2022, pour les projets présentés ci-dessus, pour une subvention totale de 270.689,04 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département,
- De rapporter (annuler) la délibération n°2022-006 en date du 15 février 2022,
- De rapporter (annuler) la décision du Maire n°2022-017D portant sur l'achat de 2 véhicules électriques,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le: **27 JUIN 2022**
Affiché le : **27 JUIN 2022**


